

MINISTRE DE LA DEFENSE
NATIONALE

FORCES ARMÉES CONGOLAISES

ETAT-MAJOR GENERAL

DIRECTEUR DU PERSONNEL MILITAIRE
DES ARMÉES

REPUBLIQUE DU CONGO
UNITÉ- TRAVAIL- PROGRÈS
-0-0-0-

DECRET N° 93/052 DU 15 MARS 1993
PORTANT INSCRIPTION AU TABLEAU D'AVANCEMENT
DES OFFICIERS DES FORCES ARMÉES CONGOLAISES
AU TITRE DE L'ANNÉE 1992- AVANCEMENT ECOLE.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT,
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES

- VU:- LA CONSTITUTION DU 15 MARS 1992 ;
- VU:- LA LOI 17/61 DU 16 JANVIER 1961, PORTANT ORGANISATION ET RECRUTEMENT
DES FORCES ARMÉES DE LA RÉPUBLIQUE ;
- VU:- L'ORDONNANCE 31/70 DU 18 AOÛT 1970, PORTANT STATUT GÉNÉRAL DES CADRES
DE L'ARMÉE ;
- VU:- L'ORDONNANCE 11/76 DU 12 AOÛT 1976, MODIFIANT LES ARTICLES 6 ET 7 DE
L'ORDONNANCE 31/70 DU 18 AOÛT 1970 ;
- VU:- LE DÉCRET 70/557 DU 25 NOVEMBRE 1970, PORTANT AVANCEMENT DANS L'ARMÉE ;
- VU:- LE DÉCRET 74/555 DU 28 SEPTEMBRE 1974, PORTANT CRÉATION DU COMITÉ DE
DÉFENSE ;
- VU:- LE DÉCRET 85/260 DU 5 MARS 1985, DÉTERMINANT LE CIRCUIT D'APPROBATION
DES ACTES RELATIFS AUX INTÉGRATIONS, AVANCEMENTS ET RÉVISIONS DES SITUA-
TIONS ADMINISTRATIVES DES AGENTS DE L'ÉTAT ;
- VU:- LE DÉCRET 90/420 DU 30 JUIN 1990, RELATIF AUX EFFETS FINANCIERS DES
AVANCEMENTS, RÉCLASSEMENTS, DES RÉVISIONS DES SITUATIONS ADMINISTRATIVES
ET DES TITULARISATIONS ;
- VU:- LE DÉCRET 92/975 DU 5 DÉCEMBRE 1992, PORTANT NOMINATION DU PREMIER
MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT ;
- VU:- LE DÉCRET 92/978 DU 25 DÉCEMBRE 1992, PORTANT NOMINATION DES MEMBRES
DU GOUVERNEMENT ;
- VU:- LE DÉCRET 92/979 DU 25 DÉCEMBRE 1992, PORTANT ORGANISATION DES INTÉRIMS
DES MEMBRES DU GOUVERNEMENT ;
- VU:- L'INSTRUCTION MINISTÉRIELLE N°2002/MDN/DIE DU 02 JUILLET 1991, SUR L'AVAN-
CEMENT À TITRE ECOLE ;
- VU:- LES PROJETS D'AVANCEMENT ECOLE N°502/MDN/FAC/DIE DU 20 JUIN 1992; N°742/
MDN/FAC/DIE DU 12 AOÛT 1992, N°603/MDN/FAC/DIE DU 11 JUILLET 1992;
N° 864/MDN/FAC/DIE DU 5 SEPTEMBRE 1992 ; N°866/MDN/FAC/DIE DU 5 SEPTEMBRE
1992 ET LE N°752/MDN/BAC/DIE DU 12 AOÛT 1992 ;

SUR PROPOSITION DU COMITE DE DEFENSE :

/) E C R E T E :

.../... 2-

ARTICLE I: - SONT INSCRITS AU TABLEAU D'AVANCEMENT À TITRE ECOLE, DES OFFICIERS DES FORCES ARMÉES CONGOLAISES AU TITRE DE L'ANNÉE 1992.

POUR LE GRADE DE LIEUTENANT:
(ENSEIGNE DE VAISSEAU DE 1^{re} CLASSE)

- MARINE NATIONALE:

I.- NAVIGATION MARITIME:

LES ASPIRANTS :-	IBATA-JSSEY	(YANN-BERTRAND)	- C.S. -
	BAYIZA	(JEAN-MÉDARD)	- " -
	KANGA	(LAURENT-MYPPOLITE)	- " -
	MOUKASSA	(JUSTIN)	- " -
	BOKATOLA	(CAMILLE)	- " -

II.- INFORMATIQUE:

L'ASPIRANT :-	NGOUERI	(MICHEL)	- C.S. -
---------------	---------	----------	----------

POUR LE GRADE DE SOUS-LIEUTENANT:

ARMÉE DE TERRE:

A.- A.E.B.

LES ASPIRANTS :-	MIZACKASSISSA-NZABA	(CLAUDIN-NOËL)	- C.S. -
	GATSE-DIRAT	(CÉLESTIN)	- " -

B.- GENIE:

LES ASPIRANTS:-	BASSA-MABIALA	(ANDRÉ)	- C.S. -
	ONGOUYA	(NOËL-GAËTAN)	- " -

C.- PROTECTION CIVILE:

L'ASPIRANT :-	OYERI	(LÉONARD)	- C.S. -
---------------	-------	-----------	----------

D.- MARINE:

LES ASPIRANTS:-	MANDZELA	(EDGARD-EMERSON)	- C.S. -
	MASSALA-MAKOUANGOU	(LUC-ARMEL)	- " -

ARTICLE II: - LE MINISTRE D'ETAT, CHARGÉ DE LA DÉFENSE NATIONALE ET LE MINISTRE DES FINANCES ET DU BUDGET, SONT CHARGÉS CHACUN EN CE QUI LE CONCERNE DE L'APPLICATION DU PRÉSENT DÉCRET QUI SERA ENREGISTRÉ, PUBLIÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE DU CONGO, ET COMMUNIQUÉ PAR VOIE DE BESOIN SERA. /-

FAIT A BRAZZAVILLE, LE 15 MARS 1993

PAR LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF
DE L'ETAT, PRÉSIDENT DU CONSEIL DES
MINISTRES;

- PROFESSEUR PASCAL LISSOUBA. -

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT;

- GILAUDE ANTOINE DE COSTA. -

LE MINISTRE D'ETAT, CHARGÉ DE LA DÉFENSE
NATIONALE;

LE MINISTRE DES FINANCES ET DU BUDGET ;

GÉNÉRAL DE BRIGADE RAYMOND DAMASE NGOLLO. -

- CLÉMENT MOUAMBA. -